

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04385

Numéro SIREN : 790 229 793

Nom ou dénomination : 2J AUDIT CONSEIL SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2022 sous le numéro de dépôt 16460

Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal   
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **S.I.E. MARSEILLE 11/12 CS 60093 79 AV. DE ST. JULIEN 13377 MARSEILLE CEDEX 12**  
 Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

## A IDENTIFICATION

Identification du destinataire  
**SAS 2J AUDIT CONSEIL**  
**1 montée de Saint Menet**  
**Espace Valentine - Bâtiment C**  
**13011 Marseille**  
**651** **79022979300019**  
 Insp. IFU N° dossier N° Siret

COPIE NON VALABLE  
 CONTRE L'ORIGINAL

## B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
**Sté d'expertise comptable**  
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal** Bénéfice imposable au taux normal **204 242** Bénéfice imposable au taux de 15 % **38 120** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)   
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2 Plus-values** Plus-values à long terme imposables au taux de 15%   
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19%  Autres plus-values imposables au taux de 19%  Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%  Plus-values exonérées art.238 quinquies

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2  
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies   
 Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%   
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W  Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt** Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement   
**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre YII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)** Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)   
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :   
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)   
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ACD**

ECF  Nom et adresse du prestataire

**OGA/OMGA**  Viseur conventionné   
 Nom, adresse, téléphone :  
 - Professionnel de l'expertise comptable :  
**S**  
 - Conseil :  
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :  
 N° d'agrément

A **MARSEILLE**, le **25022022** Signature et qualité du déclarant **J. JABBOUR** **PRESIDENT**

Les informations relatives à la loi n° 2019-1040 du 6 novembre 2019 relative à l'informatique et à la liberté de l'information, modifiée par la loi n° 2019-1041 du 6 novembre 2019 relative à l'informatique et à la liberté de l'information, sont disponibles sur le site internet de l'administration fiscale.



(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2J AUDIT CONSEIL**  
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

**J** **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> )	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**L** **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>1 montée de Saint Menet</b>		13011 Marseille						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>7 9 0 2 2 9 7 9 3 0 0 0 1 9</b>								
		Exercice N, clos le, <b>31122021</b>						
		N-1 <b>31122020</b>						
		Net <b>3</b>						
		Net <b>4</b>						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	11 593	11 593		
		Fonds commercial (1)	AI	AI	344 200	344 200	344 200	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	2 616	2 616	2 616	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	45 519	29 419	16 101	22 259
Immobilisations en cours		AV	AW					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	100		100	100	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	30		30	7 295		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>404 059</b>	<b>41 012</b>	<b>363 047</b>	<b>376 470</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	300 678	32 093	268 585	360 964
		Autres créances (3)	BZ	CA	60 138		60 138	27 508
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valcurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	210 351		210 351	115 435	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 014		7 014	3 863	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>578 181</b>	<b>32 093</b>	<b>546 088</b>	<b>507 771</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	CO	IA	<b>982 240</b>	<b>73 105</b>	<b>909 135</b>	<b>884 242</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS 2J AUDIT CONSEIL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....400.000..... )	DA	400 000	400 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 302	11 357	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	806	535	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	182 795	178 903	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	603 903	590 795
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		14 675	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		900	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 308	39 351	
	Dettes fiscales et sociales	DY	110 188	117 913	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 156	18 551	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	107 579	102 057	
	TOTAL (IV)	EC	305 232	293 446	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	909 135	884 242	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	305 232	292 546		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



\* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
						1		2		
								3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	358 409	KE		KF
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	30 781	KW		KX
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	14 738	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LII		LI	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM
	TOTAL III					LN	45 519	LO		LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
	Autres participations					8U	100	8V		8W
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	7 295	1U		1V
	TOTAL IV					LQ	7 395	LR		LS
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	411 324	ØII		ØJ

  

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW	358 409	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP	IX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents et am. des constructions		IS	MG	MII		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK		ML		
		Inst. gales, agents, aménagements divers		IU	MM	MN	30 781	MO		
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS	MT	14 738	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB
	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY	NG		NH	45 519	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7		ØW		
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	100	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II	2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	30	2G		
	TOTAL IV			I3	NJ	NK	130	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4	ØK	ØL	404 059	ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
			CY		EL		EM		EN				
Frais établissement et développement													
Fonds commercial													
Autres immobilisations incorporelles			PE	11 593	PF		PG		PH	11 593			
TOTAL I			RK	11 593	RM		RN		RO	11 593			
Terrains			PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	12 112	QE	5 079	QF		QG	17 191			
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	11 148	QM	1 079	QN		QO	12 227			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT				
TOTAL II			QU	23 260	QV	6 158	QW		QX	29 419			
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	34 853	ØP	6 158	ØQ		ØR	41 012			
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S2		S3		S4
	Inst. gales, agencement et am. des const.		S5		S6		S7		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agencement am. divers		U1		U2		U3		U5		U6		U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W2		W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW												
Total général non ventilé (NS + NT + NU)							NY						
Total général non ventilé (NW - NY)											NZ		
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	34 690	6U	11 169	6V	13 766	6W	32 093
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	34 690	TY	11 169	TZ	13 766	UA	32 093
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	34 690	UB	11 169	UC	13 766	UD	32 093
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	11 169	UF	13 766			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	30	UV	UW 30	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	27 596	27 596		
	Autres créances clients		UX	273 082	273 082		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	480	480	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VH	10 549	10 549	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	3 570	3 570	
	Groupe et associés (2)		VC	9 219	9 219		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	36 320	36 320		
	Charges constatées d'avance		VS	7 014	7 014		
	<b>TOTAUX</b>			VT	367 860	VU 367 830	VV 30
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF			
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d' 1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	79 308	79 308			
Personnel et comptes rattachés		8C	29 870	29 870			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 287	12 287			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	65 617	65 617		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 414	2 414		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	8 156	8 156			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7Z					
Produits constatés d'avance		8L	107 579	107 579			
<b>TOTAUX</b>			VY	305 232	VZ 305 232		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>						Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31122021</b>		
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA <b>182 795</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE <b>20</b>			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	20			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	<b>59 842</b>	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	5 203		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	<b>5 203</b>	
NOUVEAU RÉGIME DES PLUS-VALUES PARTICULIÈRES ET FUSIONS (art. 159)	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	Y1		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y3		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						<b>TOTAL I</b>		WR	<b>247 860</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A				WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								WB	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								I6	
	Majoration d'amortissement*								WZ	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		XA	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)		L5			XD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc. (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc. (art. 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YJ			YD	<b>5 498</b>
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI <b>242 362</b>		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						<b>XN 242 362</b>		<b>XO 0</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2058A - Déductions diverses**  
**au 31/12/2021**

Libellé	Montant
<b>Totalisation</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	35 739
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB	8 945					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	178 903		Dividendes		ZD	271					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	169 687						
					Report à nouveau	ZG							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>178 903</b>			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) <b>TOTAL II</b>	ZH	<b>178 903</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	148 025		22 250			
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété				J8	21 000	XQ	23 400		27 700			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	54 320		39 057			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	148 053		110 844			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	373 799		199 851			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 775		1 812			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	6 136		6 811			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 911		8 623			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	202 524		151 568			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	53 593		22 534			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						ØB	223 678					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%		%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 2J AUDIT CONSEIL						Néant <input type="checkbox"/>	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf.état 2059A-Détail...	7 265			7 265	
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	2 447	(4 818)	(4 818)			
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			(4 818)				
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2J AUDIT CONSEIL**

Néant  \*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④ \*.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥- ②+ ③- ④- ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)		
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2J AUDIT CONSEIL</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012021</b>		et clos le : <b>31122021</b>	
		Durée en nombre de mois   <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		7
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		962 377
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		12 796
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>975 173</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		57
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		3 122
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>3 180</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		192 851
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		154 551
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxcs déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		16 067
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>363 469</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>614 883</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>		<b>614 883</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>		<b>975 173</b>
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>		<b>GZ</b>
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		<b>HR</b>	

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)  Néant

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 1

N° SIRET 7 | 9 | 0 | 2 | 2 | 9 | 7 | 9 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2J AUDIT CONSEIL

ADRESSE (voie) 1 montée de Saint Menet Espace Valentine - Bâtiment C

CODE POSTAL 13011 VILLE Marseille

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	95
---	----	---	--	----	----

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	5
---	----	---	--	----	---

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2  0 (1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="95"/>
---	----	--------------------------------	--	----	---------------------------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="5"/>
---	----	--------------------------------	--	----	--------------------------------

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MM: pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2|0|2|1

N° SIRET 7|9|0|2|2|9|7|9|3|0|0|0|1|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2J AUDIT CONSEIL

ADRESSE ( voie ) 1 montée de Saint Menet Espace Valentine - Bâtiment C

CODE POSTAL 13011 VILLE Marseille

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique  SCI Dénomination MAELISS  
 N° SIREN (si société établie en France) 835144726 % de détention 99,80  
 Adresse : N° 1 Voie MONTEE DE SAINT MENET  
 Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique  SCI Dénomination JLMS  
 N° SIREN (si société établie en France) 842025629 % de détention 80,00  
 Adresse : N° 1 Voie MONTEE DE SAINT MENET  
 Code postal 13011 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique  Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **909 135** euros
  
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
  - un total produits de **1 001 445** euros
  - un total charges de **818 650** euros
  
- dégage un résultat de **182 795** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux ) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 2J AUDIT CONSEIL** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **909 135 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 001 445 euros** et un total **charges** de **818 650 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **182 795 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	358 409					358 409
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>358 409</b>					<b>358 409</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	30 781					30 781
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	14 738					14 738
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>45 519</b>					<b>45 519</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	100					100
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	7 295				7 265	30
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>7 395</b>				<b>7 265</b>	<b>130</b>
<b>TOTAL</b>	<b>411 324</b>				<b>7 265</b>	<b>404 059</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 593			11 593
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 593</b>			<b>11 593</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	12 112	5 079		17 191
	Matériel de transport	11 148	1 079		12 227
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>23 260</b>	<b>6 158</b>		<b>29 419</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>34 853</b>	<b>6 158</b>		<b>41 012</b>

### Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	34 690	11 169	13 766	32 093
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>34 690</b>	<b>11 169</b>	<b>13 766</b>	<b>32 093</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>34 690</b>	<b>11 169</b>	<b>13 766</b>	<b>32 093</b>
Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$			11 169	13 766	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	30		30
	Clients douteux ou litigieux	27 596	27 596	
	Autres créances clients	273 082	273 082	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	480	480	
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 549	10 549	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	3 570	3 570	
	Groupe et associés (2)	9 219	9 219	
	Débiteurs divers	36 320	36 320	
	Charges constatées d'avances	7 014	7 014	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>367 860</b>	<b>367 830</b>	<b>30</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	79 308	79 308		
	Personnel et comptes rattachés	29 870	29 870		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 287	12 287		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	65 617	65 617		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 414	2 414		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	8 156	8 156		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	107 579	107 579			
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>305 232</b>	<b>305 232</b>			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		7 014	107 579
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>		<b>7 014</b>	<b>107 579</b>

--



<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 2 MARS 2022</b></p>
---

L'an deux mil vingt-deux et le deux mars à huit heures trente, les associés de la SAS 2J AUDIT CONSEIL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, Espace Valentine Bât C, 1 montée de St Menet – 13011 MARSEILLE, sur convocation du président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jérémy JABBOUR, président.

Le président constate que tous les associés sont présents. L'assemblée est donc valablement réunie et apte à prendre toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
2. le rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
3. le compte de résultat, l'annexe, le bilan et l'inventaire,
4. le texte des résolutions.

Il déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les rapports et les documents comptables ci-dessus énoncés, à l'exception de l'inventaire, ont été communiqués et tenus à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- approbation des comptes et quitus au président ;
- affectation des résultats ;
- approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;

Puis il donne lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA GERANCE

"Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous présenter l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ainsi que les résultats et les comptes de cet exercice.

Vous aurez à décider de l'affectation de ces résultats et à vous prononcer sur les diverses résolutions mises à l'ordre du jour et dont connaissance vient de vous être donnée.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé, notre chiffre d'affaires hors taxes a été de 962 377 €.

## PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de l'exercice laissent apparaître un bénéfice de 182 795 €. Le détail des différents postes vous est fourni par les comptes mis à votre disposition.

En ce qui concerne l'affectation du résultat, soit un bénéfice comptable de 182 795 euros, nous vous proposons de doter la réserve légale à hauteur de 9 140 €, de distribuer la somme de 173 076 euros et de porter le solde du résultat, soit la somme de 579 euros au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la somme de 145 707 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2018, la somme de 169 180 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2019 et la somme de 169 687 euros a été distribuée au titre de l'exercice 2020.

### DECISIONS DIVERSES

Il n'y a pas de convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Le président"

Le président déclare ensuite la discussion ouverte. Après plusieurs observations, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, réunissant la totalité des actions, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec chacun des associés que les règles de convocation n'ont pas été observées, en donne décharge en tant que de besoin au président et approuve et ratifie les convocations verbales.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale décide de doter la réserve légale à hauteur de 9 140 €, de distribuer la somme de 173 076 euros et de porter le solde du résultat, soit la somme de 579 euros au compte « autres réserves ».

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la gérance, constate qu'il n'y a pas de convention visée à l'article L 227-10 du code de commerce.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à neuf heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents.

